



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20241114-141124DELIB13-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 79

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 22
Absents excusés : 05
Procurations : 04
Absents : 00
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. WALLERAND Jérémie donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à M. BOTTIAU Christophe

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DENIS Séverine, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémie

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
08 novembre 2024

OBJET : Mise à jour du règlement intérieur de la Médiathèque

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

22 NOV. 2024

Affichage le :

22 NOV. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Par délibération du 30 Novembre 2023 le conseil municipal a décidé de conclure une convention d'objectifs, la numéro une, avec la médiathèque départementale du Nord dont le but est de contribuer au développement des activités culturelles en soutenant les services publics de proximité, notamment les bibliothèques ou médiathèques communales, tout en encourageant un travail intercommunal entre elles.

C'est dans cette continuité que la Médiathèque de la ville entrera prochainement dans le réseau Myriade porté par Valenciennes Métropole.

Afin d'harmoniser les durées et règles de prêts avec les autres communes, une nécessaire mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque s'impose.

Après délibération,
le **Conseil Municipal**
à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

Approuve le nouveau règlement intérieur de la médiathèque.



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 14 novembre 2024
Le Maire,

Philippe GOLINVAL

